

Yaoundé, le 28 avril 2020

A
Son Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Yaoundé.

Objet : Recours pour la suspension du processus de classement de deux Unités Forestières d'Aménagement dans la forêt d'Ebo et l'initiation d'un processus plus inclusif de planification de l'utilisation des terres

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons l'honneur de venir auprès de vous pour exprimer notre préoccupation, suite à la publication, le 9 mars 2020, de deux avis au public portant classement de la forêt d'Ebo dans la Région du Littoral dans le domaine privé de l'Etat sous la forme de deux Unités Forestières d'Aménagement (UFA). Ce processus est particulièrement rapide, et l'on a ainsi pu observer, depuis le 10 mars 2020, l'organisation d'une série de réunions à Yabassi et Yingui, dans le but de sensibiliser les communautés riveraines sur les bénéfices qu'elles pourraient obtenir de la création des UFA, et sur les retombées pour l'économie nationale. Des membres de notre équipe ont pris part à certaines de ces réunions, et ont exprimé nos préoccupations et nos suggestions que nous développons dans la présente correspondance.

Dans le but de concilier plusieurs utilisations des terres dans ce paysage écologiquement et socialement sensible, nous recommandons la suspension du processus de classement de ces deux UFA. La loi de 2011 portant sur l'Aménagement du Territoire indique le processus de Planification Local d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire - dont la méthodologie est en cours d'élaboration par le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) pour être utilisée dans les circonstances où plusieurs parties prenantes doivent être impliquées, comme c'est le cas pour la forêt d'Ebo. Nous proposons ici que ce processus instruit par le Gouvernement soit suivi pour déterminer l'avenir du paysage d'Ebo.

Pendant plusieurs années, nous avons accompagné avec enthousiasme les efforts des communautés locales sollicitant un statut légal approprié et des options de gestion durable de la forêt d'Ebo, en raison de l'importance de l'espace et des ressources qui s'y trouvent pour leur subsistance et leur culture. Le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) avait alors accueilli chaleureusement cette démarche, en proposant et en amorçant le processus de classement de cette forêt comme parc national en 2006. Cet intérêt du MINFOF est également attesté par de nombreuses correspondances et publications.

Tout en reconnaissant la nécessité pour l'Etat de générer des revenus à travers l'exploitation durable de ses ressources naturelles, nous soulignons qu'un tel choix aura des impacts considérables sur la forêt, les communautés riveraines et l'implémentation des engagements internationaux du Cameroun sur le climat et la protection de la biodiversité. La révision de la Contribution Prévue Déterminée au Plan National (principale boussole de notre action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre), et les prochaines Conférences des Parties (COP) à la Convention sur la Biodiversité (CBD) et le climat (COP26) sont des opportunités pour le Cameroun de réaffirmer son rôle de pays-phare dans le Bassin du Congo.

Nous reconnaissons que la gestion durable de la forêt d'Ebo dans le long terme pose de nombreuses contraintes financières, mais nous croyons sincèrement que de nouvelles sources de financements existent pour des actions de réduction des gaz à effet de serre et de protection de la biodiversité dans la sous-région. En 2019, le Gabon a signé un accord de paiement basé sur les résultats d'un montant de 150 millions de dollars (USD) avec l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI), pour financer sa transition à l'économie verte. Le Gouvernement du Cameroun rédige actuellement un Plan National d'Investissement pour engager les discussions avec le CAFI sur sa vision et ses objectifs pour la promotion de l'utilisation durable des terres. Notre proposition pour la forêt d'Ebo renforcera la cohérence entre les actions du Cameroun et ses engagements internationaux, et ouvrira de nouvelles voies de dialogue et d'assistance avec les partenaires financiers et techniques de l'Etat.


En tant que chercheurs, étudiants, acteurs de la conservation et du développement, nous soumettons à votre haute attention notre proposition de suspendre le processus de création de ces deux UFA. Nous sollicitons que le Gouvernement camerounais initie un processus inclusif multisectoriel de planification et de gestion des terres pour explorer toutes les options d'utilisation des terres tel qu'indiqué par la loi de 2011 régissant la planification de l'utilisation des terres (République du Cameroun 2011 : Loi N° 2011/008 du 06 Mai 2011 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun), en suivant la méthodologie en cours de développement par le MINEPAT (MINEPAT 2019) pour être utilisée dans des circonstances où plusieurs parties prenantes doivent être impliquées dans le processus participatif de planification de l'utilisation des terres. Il s'agit ici de toutes les parties prenantes des communes du paysage d'Ebo.

Un tel processus résultera en la production de cartes spatiales explicites indiquant les zones réservées à l'exploitation durable des terres et des ressources forestières au bénéfice des communes et du trésor public, les zones communautaires pour l'agriculture, l'exploitation des ressources forestières non ligneuses et les sites historiques et culturelles, et les zones importantes pour la conservation. Ces cartes et les études d'impacts socioéconomiques et environnementaux des différentes options d'utilisation des terres constitueront la base pour une discussion élargie sur les contraintes et les avantages de chaque option afin de guider les plans locaux d'utilisation des terres conciliant les intérêts de toutes les parties prenantes dans le long terme. Ces plans au niveau des communes permettront de trouver un consensus répondant à la fois aux aspirations socioéconomiques et sensibilités culturelles des communautés locales, aux priorités de développement économique du Gouvernement, et aux recommandations de la communauté scientifique, tout en préservant l'intégrité de la forêt, son exceptionnelle biodiversité et les immenses services qu'elle rend aux communautés locales.

Ce processus de planification va nécessiter du leadership et des ressources de la part du Gouvernement. Nous sommes certains que les partenaires techniques et financiers du Cameroun apporteront leur assistance. Le MINEPAT est en train d'élaborer et de tester la nouvelle méthodologie susmentionnée pour la planification locale de l'utilisation des terres et le développement durable. Nous suggérons vivement que le paysage d'Ebo soit considéré comme site pilot pour cette méthodologie.

Nous restons disposés à participer à la réflexion sollicitée, et à contribuer à la recherche de solutions durables. Les concessions de conservation par lesquelles l'Etat reçoit une redevance annuelle pour le Trésor Public, alors que la forêt et ses ressources sont gardées intactes et accessibles aux utilisations à faible impact par les communautés locales pourraient être une des options pour la forêt d'Ebo. Nous sommes persuadés qu'avec un peu plus de temps pour le dialogue au cours d'un processus élargi de planification de l'utilisation des terres, des solutions plus affinées pourraient être identifiées.

Tout en restant à votre disposition pour d'éventuels compléments d'information, et en souhaitant vivement que notre requête soit prise en considération, nous vous prions de croire, Excellence Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.



Dr. Ekwoge Abwe
Directeur, Ebo Forest Research Project: info@eboforest.org
BP 3055 Messa, Yaoundé, Cameroon

Dr. Samuel Nguiffo: Secretary General, Centre pour l'Environnement et de Développement, Cameroon
Mr. Denis Nyugha: Coordinator, SEKAKOH, Cameroon
Mr. Kenneth Tah: Assistant Coordinator, Community Assistance in Development, Cameroon
Dr. Alain Didier Missoup: Lecturer and Researcher, University of Douala, Cameroon
Mr. Alain Dipita: PhD student, University of Douala, Cameroon
Dr. Alexandra Ley: Botanist, Germany
Ms. Alexandra Nicole Hofner: PhD student, University of Georgia, USA
Ms. Aline Fabing: Natural Resources Management, DFID, France
Mr. Allen Sone: Environmentalist, Cameroon
Ms. Alvine Magnoue Dadjo: Primatologist, Cameroon Biodiversity Conservation Program, Cameroon
Dr. Angela Meder: Primatologist, Berggorilla & Regenwald Direkthilfe, Germany
Mr. Aristide Chagcom: Jurist, Program Coordinator, Green Development Advocates, Cameroon
Mr. Aristide Sock Bell: PhD. student, University of Douala, Cameroon
Dr. Barthelemy Tchiengue: Botanist, National Herbarium, Cameroon
Dr. Bethan Morgan: Primatologist, University of Stirling, UK
Dr. Carolyn Jost Robinson: Anthropologist, Chengeta Wildlife, USA
Mr. Christian Taku: GIS Expert, Coordinator, Community Assistance in Development
Dr. Christos Astaras: Conservation Biologist, Forest Research Institute, Greece
Mr. Confidence Egbe: PhD. student, University of Buea
Ms. Dana Venditti Mitchell: PhD. candidate, Drexel University, USA
Mr. Daniel Mfossa: PhD. student, ERAIFT-DRC, Cameroon
Dr. Denis Kupsch: Conservation Biologist, University of Gottingen, Germany
Mr. Dirck Byler: Conservationist, Vice-Chair IUCN/SSC, Global Wildlife Conservation, USA
Dr. Elizabeth Williamson: Primatologist, IUCN/SSC, University of Stirling, UK
Mr. Eric Ngansop: Botanist, National Herbarium, Cameroon
Dr. Fiona Maisels: Honorary Professor, University of Stirling, UK
Mr. Fotang Chefor: PhD. student, Brandenbrg University of Technology, Germany
Mr. Ghislain N. Fomou: Director, Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement, Cameroon
Mr. Godwill Ichu: Student, Mississippi State University, USA
Mr. Guilain Tsetagho: PhD. student, University of Dschang, Cameroon
Ms. Horline Njike B. Mvogo: Secretary General, Field Legality Advisory Group, Cameroon
Mr. Jean Bernard Dongmo: FODER, Cameroon
Dr. John Kiyang: Veterinarian, Limbe Wildlife Centre, Cameroon
Prof. Leopold G. Lehman: Lecturer/Researcher, University of Douala, Cameroon
Ms. Malenoh Ndimbe: Wildlife Conservationist, Zoological Society of London, Cameroon
Mr. Marcel Talla: PhD. student, University of Florida, USA

Dr. Mareike Petersen: Researcher, Museum of Natural History Berlin, Germany
Dr. Martin Cheek: Senior Research Leader, Royal Botanic Gardens. Kew, UK
Mr. Martin Xanthos: Curator-Botanist, Royal Botanical Gardens, Kew, UK
Dr. Matthew Mitchell: Primatologist, Coriell Institute for Medical Research, USA
Prof. Maurice Tindo: Lecturer/Researcher, University of Douala, Cameroon
Ms. Michelle W. Sonkoue: Agro-economist, Centre for Environment and Development, Cameroon
Dr. Nelson Ting: Lecturer/Researcher, University of Oregon, USA
Mr. Noel Rowe: Director, Primate Conservation Inc. USA
Mr. Osiris Doumbe: Conservation Biologist, SEKAKOH, Cameroon
Dr. Paul Sesink Clee: Senior Lead GIS Analyst, City of Philadelphia, USA
Ms. Paula Boixeda: Research Assistant, Georg-August-Universitaet Goettingen, Germany
Mr. Philip Tem Dia: Conservationist, Fauna and Flora International, Liberia
Dr. Robin Whytock: Conservation Biologist, University of Stirling, UK
Dr. Rödel Mark-Oliver: Herpetologist, Museum of Natural History Berlin, Germany
Dr. Roger C. Fotso: Conservation Biologist, Cameroon
Dr. Rosa Martinez Valverde: Director of Conservation, Fundacion BIOPARC, Spain
Dr. Russell Mittermeier: Chief Conservation Officer, IUCN/SSC; Global Wildlife Conservation, USA
Mr. Sedrick Tsekane: PhD student, University of Douala, Cameroon
Mr. Serge Moukouri: Forestry Engineer, Field Legality Advisory Group, Cameroon
Ms. Stella Asaha: Social Development Officer, Forests, Resources and People, Cameroon
Mr. Teodyl Nkuintchua: Regional Technical Advisor, Field Legality Advisory Group, Cameroon
Mr. Thomas Bacha: Socio-economist, French Committee of IUCN, France
Dr. Thomas Couvreur: Senior Researcher, Institut de Recherche pour le Développement, France
Dr. Timothy Bonebrake: Lecturer/Researcher, The University of Hong Kong, China
Mr. Tsogo Awona: Green Development Advocates, Cameroon
Dr. Vincent Droissart: Researcher, Institut de Recherche pour le Développement, France
Dr. Xander van der Burgt: Curator-Botanist, Royal Botanical Gardens, Kew, UK

Ampliations:

Présidence de la République

Ministère des Forêts et de la Faune

Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement

ANNEXE

Nous présentons ci-dessous un résumé de la valeur biologique et culturelle de la forêt d'Ebo, ainsi que quelques copies des publications dans des journaux scientifiques de nos travaux de recherche dans cette forêt

1. Pourquoi la forêt d'Ebo est un lieu unique

La forêt d'Ebo est l'écosystème fonctionnellement intact le plus important du hotspot de biodiversité du Golfe de Guinée (Morgan et al 2011) dont la majeure partie est reconnue comme faisant partie d'un [Paysage Forestier Intact](#). Selon BirdLife International, elle est également la plus importante étendue de forêt dans la Zone Clé de Biodiversité de Yabassi qui comprend la forêt de Makombe (600 km²), la forêt de Ndokbou (1000 km²) et la forêt Ebo (1400 km²). Il convient de noter que le Cameroun dispose de 37

Zones Clés de Biodiversité, et malgré sa biodiversité et ses habitats, celle de Yabassi n'est pas officiellement protégée y compris la forêt d'Ebo (BirdLife 2020). La forêt d'Ebo abrite :

- Une population de gorilles (*Gorilla gorilla*) dont la taxonomie reste encore inconnue qui pourrait potentiellement être la 5^{ème} sous-espèce dans le monde ; soit la 3^{ème} sous-espèce pour le Cameroun (Morgan et al 2003).
 - En danger critique d'extinction dans la Liste Rouge de l'UICN; Classe A dans la loi faunique du Cameroun.
- La plus importante population de chimpanzés du Nigéria-Cameroun (*Pan troglodytes ellioti*) (Morgan et al 2011).
 - En danger dans la Liste Rouge de l'UICN; Classe A dans la loi faunique du Cameroun.
- La seule population de chimpanzés dans le monde ayant à la fois l'aptitude de casser les noix et d'extraire les termites (Morgan & Abwe 2006).
 - Actuellement proposée comme espèce protégée par la CMS de la COP13.
- La plus importante population restante de Drills (*Mandrillus leucophaeus*) dans le monde (Morgan et al 2013).
 - En danger dans la Liste Rouge de l'UICN; Classe A dans la loi faunique du Cameroun.
- Les éléphants de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*).
 - En danger dans la Liste Rouge de l'UICN; Classe A dans la loi faunique du Cameroun.
- L'une des deux populations restantes de Colobe Bai de Preuss (*Ptilocolobus preussi*) (Morgan et al 2012).
 - En danger critique d'extinction dans la Liste Rouge de l'UICN; Classe A dans la loi faunique du Cameroun.
- Au moins 12 nouvelles espèces végétales pour la science, découvertes et publiées, toutes sont des espèces menacées de disparition dans le monde et la plupart sont endémiques à la forêt d'Ebo (par exemple : *Talbotiella ebo*, *Ardisia ebo*, *Crateranthus cameroonensis*, *Palisota ebo*, *Gilbertiodendron ebo*, *Inversodicraea ebo*, *Kupeantha ebo*) (Cheek et al 2018).
- Une communauté d'oiseaux intacte et très diversifiée dont certaines espèces ont une très grande valeur pour la conservation et attirent la curiosité des ornithologues notamment le Perroquet gris (*Psittacus erithacus*), diverses espèces de calao, d'aigles royaux, etc. (Whytock & Morgan 2010).
 - En danger dans la Liste Rouge de l'UICN; Classe A dans la loi faunique du Cameroun.

En plus de cette riche biodiversité, la forêt d'Ebo abrite plus de 40 communautés qui accordent à cet espace et aux ressources qu'elle abrite une importance culturelle, coutumière et économique considérable. Les populations riveraines d'Ebo y puisent en effet des ressources pour leur subsistance (produits forestiers non ligneux pour l'alimentation et pour la médecine traditionnelle). La forêt a été habitée avant l'indépendance du Cameroun en 1960 et elle est toujours considérée comme une terre coutumière par les nombreuses communautés riveraines. Les proches parents de nombreux patriarches et matriarches de ces communautés sont enterrés dans la forêt d'Ebo.

La richesse exceptionnelle de la forêt d'Ebo, qui a été maintenue intacte jusqu'à ce jour grâce aux efforts conjugués des communautés locales et du Gouvernement, a toujours suscité un intérêt exceptionnel des institutions de recherche de renommée nationale et internationale. Les travaux que conduisent ces institutions valorisent chaque jour la biodiversité de notre pays avec les découvertes fréquentes d'espèces nouvelles d'animaux et de végétaux. Les universités camerounaises, notamment celle de Douala, y conduisent également de nombreux travaux de recherche et envisagent de faire de la forêt d'Ebo un laboratoire naturel pour la formation des jeunes chercheurs camerounais.

2. Une telle richesse mérite une meilleure protection

La richesse naturelle et culturelle de la forêt d'Ebo telle que décrite plus haut explique le fait que le Gouvernement ait voulu en faire un parc national. Les communautés locales et les autorités traditionnelles de la localité, ainsi que les organisations de la société civile ont soutenu la proposition de donner un statut légal à la forêt d'Ebo afin de sécuriser ses ressources et leur accès pour une utilisation durable. C'est en effet le seul endroit dans notre pays pour lequel le Gouvernement a reçu des demandes formelles et répétées des communautés locales pour sa protection sous un statut légal approprié, afin de préserver l'extraordinaire richesse biologique et culturelle de la zone, et ses principales fonctions pour les populations riveraines.

Le Gouvernement a donc décidé en 2006 d'entamer les démarches pour la création du Parc National d'Ebo, et de nombreuses correspondances officielles des ministres successifs en charge des forêts et de la faune ont depuis lors confirmé cette volonté de protection.

Des estimations récentes montrent que la forêt d'Ebo stocke environ 35 millions de tonnes de carbone (Global Forest Watch 2020) ; ce qui constitue un réservoir de carbone pouvant être valorisé éventuellement sur le marché international. Ce stock de carbone serait significativement impacté par l'exploitation forestière.

Assurer une meilleure protection de la forêt d'Ebo permettra à l'Etat de respecter ses engagements internationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de protection de la biodiversité et d'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines.

3. Annonce par le Gouvernement de sa volonté de créer deux Unités Forestières d'Aménagement.

Deux décrets du Ministre des Forêts et de la Faune signés le 4 février 2020 et rendus publics le 9 mars 2020 proposent le classement de deux unités forestières d'aménagement (UFA 07-005 et UFA 07-006) en remplacement du projet de création du Parc National d'Ebo. Ces deux UFA sont destinées à l'exploitation du bois d'œuvre. Malgré les précautions qui pourront être prises, les opérations d'exploitation du bois causeraient une perturbation importante de la biodiversité animale et végétale, une dégradation de cet écosystème exceptionnel et l'exposeraient à d'autres menaces telles que le braconnage et le trafic de la viande de brousse.

Transformer la forêt d'Ebo en UFA enverra un signal préoccupant aux partenaires de l'Etat (les communautés locales, la communauté scientifique, et aussi à la communauté internationale) surtout au cours de cette année charnière pour la protection de la biodiversité à l'échelle mondiale, et d'organisation de la prochaine conférence des parties (COP26) à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (renvoyée en début 2021). Car la contribution du Cameroun reste déterminante pour les processus de révision des stratégies de protection de la biodiversité mondiale.

4. Recommandations

Au vu de la pertinence des considérations précédentes, nous recommandons de :

- Suspendre le processus actuel de création des deux UFA,
- Engager un processus inclusif et transparent de planification de l'utilisation des terres en suivant la méthodologie en cours de développement par le MINEPAT, avec le leadership et l'appui

financier et technique du Gouvernement et de ses partenaires multinationaux pour rechercher un consensus sur les meilleures options d'utilisation durables des terres et des ressources dans et autour de la forêt d'Ebo,

- Envisager les alternatives durables pour sécuriser et améliorer la gestion de la forêt d'Ebo, y compris la création d'une aire protégée ou d'une concession de conservation innovante, cogérée par l'Etat et les communautés locales, avec le financement d'une combinaison de l'utilisation durable des ressources, des appuis internationaux pour la conservation de la biodiversité et de la vente potentielle des crédits certifiés de carbone. Ces options pourraient rapporter assez de revenus pour contribuer aux recettes de l'Etat tout en assurant le bien-être socioéconomique des communautés riveraines et la lutte contre les changements climatiques, sans pour autant porter atteinte à la biodiversité.

5. Publications citées

- BirdLife International (2020) Important Bird Areas factsheet: Yabassi. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 28/04/2020.
- Cheek, M., Prenner, G., Tchiengue, B., and Faden, R.B. (2018). Notes on the endemic plant species of the Ebo Forest, Cameroon, and the new, Critically Endangered, *Palisota ebo* (Commelinaceae). *Plant Ecology and Evolution*, 151(3), 434-441.
- Global Forest Watch (2020) <http://bit.ly/2Q1oTfF>
- MINEPAT (2019) Guide méthodologique d'élaboration du plan local d'aménagement et de développement durable du territoire (PLADDT) –Synthèse http://www.euredd.efi.int/documents/15552/431687/00_PLADDT_synthese_v1_200423.pdf
- Morgan, B.J. and Abwe, E.E. (2006). Chimpanzees use stone hammers in Cameroon. *Current Biology*, 16(16), pp. R632-R633.
- Morgan, B.J., Abwe, E.E. Dixson, A.F. and Astaras, C. (2013). The distribution, status, and conservation outlook of the drill (*Mandrillus leucophaeus*) in Cameroon. *International Journal of Primatology* 34(2): 281-302.
- Morgan, B.J., Adeleke, A., Basse, T., Bergl, R., Dunn, A., Fotso, R., Gadsby, E., Gonder, K., Greengrass, E., Koulagna, D.K., Mbah, G., Nicholas, A., Oates, J., Omeni, F., Saidu, Y., Sommer, V., Sunderland-Groves, J., Tiebou, J. and Williamson, E. (2011). Regional Action Plan for the Conservation of the Nigeria-Cameroon chimpanzee (*Pan troglodytes ellioti*). IUCN/SSC Primate Specialist Group and Zoological Society of San Diego.
- Morgan B.J., Suh, J.N. and Abwe, E.E. (2012). Attempted Predation by Nigeria-Cameroon Chimpanzees (*Pan troglodytes ellioti*) on Preuss's Red Colobus (*Procolobus preussi*) in the Ebo Forest, Cameroon. *Folia Primatologica* 83: 329-331 (DOI:10.1159/000339813).
- Morgan, B.J., Wild, C. and Ekobo, A. (2003). Newly discovered gorilla population in the Ebo Forest, Littoral Province, Cameroon. *International Journal of Primatology*, 24(5), 1129-1137.
- République du Cameroun (2011) LOI N° 2011/008 DU 06 MAI 2011 D'ORIENTATION POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE AU CAMEROUN <http://opencamer.blogspot.com/2013/08/loi-n-2011008-du-06-mai-2011.html>
- Whytock, R. and Morgan, B. (2010) The Avifauna of the Ebo Forest, Cameroon. *Malimbus* 32: 22-32.